

DÉLIBÉRATION



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 22 septembre 2020	Délibération n° 2020/40 p1/2
Objet : Décision modificative n° 1/2020	
Nomenclature de télétransmission :	
7.1. Décisions budgétaires	

Nombre de membres

En exercice : 34
Présents : 23
Votants : 26
Procurations : 3

L'an deux mille vingt,

Le 15 octobre 2020 à vingt heures,

Le Comité syndical du Syndicat mixte du Secteur Central du Val-de-Marne, dûment convoqué le 9 octobre 2020, s'est réuni en session ordinaire, au Théâtre Roger LAFAILLE sis 11 avenue du Maréchal LECLERC – 94430 Chennevières-sur-Marne, en raison de la crise sanitaire et des distanciations nécessaires à la tenue des réunions, sous la présidence de Monsieur Hamza MOKHTARI, conseiller municipal de Chennevières-sur-Marne, représentant de GPSEA et Président du Syndicat.

Sont présents :

Mmes Marie CURIE, Evelyne BAUMONT, MM. Pierre-Alexandre BAUX, Joël PESSAQUE, Mme Frédérique HACHMI, MM. Hamza MOKHTARI, Jean-Raphaël SESSA, Muguet NGOMBE, Stéphane CHAULIEU (jusqu'au point 7 inclus), Philippe FISCHER, Mme Dominique HUMEZ, MM. Kévin TELLIER, Stéphane TOURNANT, Laurent CHARMOIS, Lucas TRIPIER, Marc COHEN, Pierre FERRERO, MM. Jean-Daniel AMSLER, Alain CATINAUD, Stéphane RABANY, Matthieu PIERRON, Alain TAMEGNON HAZOUME, Nassim BOUKARAOUN

Sont représentés :

*M. Clément TENDIL, pouvoir donné à M. Stéphane CHAULIEU
Mme Florence TORRECILLA, pouvoir donné à Mme Dominique HUMEZ
M. Cédric DAMIEN, pouvoir donné à Hamza MOKHTARI
M. Stéphane CHAULIEU (à partir du point 8), pouvoir donné à Jean-Daniel AMSLER*

Sont absents excusés :

MM. Jacques DRIESCH, Ambroise TOIN, Eric FAIVRE, Christophe IPPOLITO, Mme Dominique DUROSELLE,

Sont absents:

MM. Grégoire VERNY, Sylvain AUBERT, Philippe GOYHENECHÉ,

Le Comité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Budget Primitif de l'année 2020,

Vu l'instruction budgétaire M14,

Considérant la remarque du Receveur Municipal sur le budget primitif quant à l'imputation 238 « avances versées sur immobilisations corporelles » rattachée au chapitre ordinaire 23 au lieu du chapitre globalisé 041,

Considérant que cette imputation ne sera pas utilisée en 2020,

Considérant la nécessité d'adapter les provisions sur les chapitres correspondants et qu'une décision modificative est nécessaire,

Décide

Adoptée à l'unanimité en préfecture
094-259401099-20201015-DEL-2020-40-BF
Date de télétransmission : 22/10/2020
Date de réception préfecture : 22/10/2020

Article de transmission : Décision modificative n° 1 au budget 2020 qui se résume comme suit :





Investissement	Imputation	Chapitre	DEPENSES	RECETTES
Avances versées sur immobilisations corporelles	238	23	-30 000,00 €	
Avances versées sur immobilisations corporelles	238	041		-30 000,00 €
Total section investissement			- 30 000,00 €	- 30 000,00 €

CERTIFIÉ CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Fait à La Varenne, le 21 octobre 2020

Le Président
Hamza MOKHTARI

Accusé de réception en préfecture
094-259401099-20201015-DEL-2020-40-BF
Date de télétransmission : 22/10/2020
Date de réception préfecture : 22/10/2020